SÉANCE ORDINAIRE du Conseil municipal de Grande-Rivière tenue **le lundi 8 mars 2021** de **19 h 30** à **21 h** à l'hôtel de ville de Grande-Rivière, sous la présidence de son Honneur le maire monsieur Gino Cyr.

(Séance tenue sans public, avec distanciation physique)

2021-03-08 **SONT PRÉSENTS LES CONSEILLERS SUIVANTS :**

Mesdames Valérie Langelier et Lucie Nicolas, Messieurs Léopold Briand, Gaston Leblanc et Denis Beaudin.

Le conseiller Christian Moreau a motivé son absence.

SONT AUSSI PRÉSENTS LES EMPLOYÉS SUIVANTS :

Madame Marilyn Morin greffière, Messieurs Kent Moreau directeur général, Jacques Berthelot trésorier, Philippe Moreau directeur des loisirs de la culture et de la vie communautaire,

045.03-21 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est dûment proposé par : Gaston Leblanc

et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE : L'ordre du jour suivant soit adopté tel que lu.

01. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

02 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 8 FÉVRIER ET 3 MARS 2021 ET DISPENSE DE LECTURE

03. TOUR DE TABLE DES OFFICIERS

04. QUESTIONS AUX OFFICIERS

05. DIRECTEUR FINANCIER

a) Comptes à payer au 28 février 2021
b) Rescinder la résolution 022.02-21 (Réalisation complète de l'objet des règlements V-445/99 et V-541/04 — Annulation des soldes résiduaires)
c) Annulation de soldes résiduaires — Réalisation complète de l'objet de règlements
d) Rescinder la résolution 035.02-21 (PSL — Coop l'Aster — Part de la Ville pour l'année 2020)
e) Programme de Supplément au loyer — Coopérative d'habitation l'Aster de Grande-Rivière — Part de la Ville pour l'année 2020

06. POLITIQUE FAMILIALE

07. MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA)

08. DIRECTEUR DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

a) Fête nationale du Québec — demande d'assistance financière
b) 25e Prix ExcÉlan Loisir et sport — responsable

09. DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE

a) Engagement d'un pompier volontaire
b) Adoption du rapport d'activités 2020 — Service de sécurité incendie de Grande-Rivière

10. DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

11. DIRECTEUR GÉNÉRAL

a) Autorisation achat de compteurs d'eau
b) Vente d'un terrain (# de lot 5 649 746) — Rue du Parc
c) « Esplanade de l'église » — Plan d'architecture — Demande de soumission
d) Participation financière de la Ville au projet – Ma halte, mon histoire ?
e) Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) — Adhésions (2021-2022)
f) Membership de l'URLS GÎM — Adhésions (2021-2022)
g) Demandes de dons/commandites

12. **URBANISME**
    a) Avis de motion de l'adoption d'un règlement modifiant le règlement de zonage U-006/03-19
    b) Adoption du premier projet de règlement numéro U-016/03-21 modifiant le règlement de zonage U-006/03-19 (Bâtiments accessoires résidentiels)

2021-03-08 13. **INFORMATIONS AU CONSEIL ET CORRESPONDANCE**
    a) Nomination d'un maire suppléant (mars 2021 à novembre 2021)

14. **TOUR DE TABLE DES CONSEILLERS**
15. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
16. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

046.03-21 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 8 FÉVRIER ET 3 MARS 2021 ET DISPENSE DE LECTURE

Considérant que les membres du conseil municipal reconnaissent avoir reçu copie des procès-verbaux des séances des 8 février et 3 mars 2021 avant la tenue de la présente séance, qu'ils en ont pris connaissance et se déclarent satisfaits du contenu des documents déposés,

Il est dûment proposé par : Lucie Nicolas

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Soient adoptés, tel que rédigés, les procès-verbaux des séances passées suivantes :

- Séance ordinaire du 8 février 2021, avec dispense de lecture.
- Résumé de la séance extraordinaire du 3 mars 2021.

TOUR DE TABLE DES OFFICIERS

Monsieur le maire offre aux officiers présents de prendre la parole et chacun s'exprime à tour de rôle.

QUESTIONS AUX OFFICIERS

Les membres du conseil municipal sont invités à adresser leurs questionnements aux officiers.

DIRECTEUR FINANCIER

047.03-21 COMPTES À PAYER AU 28 FÉVRIER 2021

Il est dûment proposé par : Denis Beaudin

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Soient adoptés les comptes à payer au 28 février 2021, tels que présentés par le directeur financier pour un total de 128 675,66 $.

Le conseil municipal prend acte
de la liste des comptes du journal déboursé déposé par le Trésorier.

048.03-21 RESCINDER LA RÉSOLUTION 022.02-21 (RÉALISATION COMPLÈTE DE L'OBJET DES RÈGLEMENTS V-445/99 ET V-541/04 — ANNULATION DES SOLDES RÉSIDUAIRES)

Il est dûment proposé par : Gaston Leblanc

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : La résolution portant le numéro **022.02-21** soit rescindée et remplacée par la résolution numéro 049.03-21.

049.03-21 **ANNULATION DE SOLDES RÉSIDUAIRES — RÉALISATION COMPLÈTE DE L'OBJET DE RÈGLEMENTS**

ATTENDU QUE la Ville de Grande-Rivière a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu;

2021-03-08 ATTENDU QU'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

ATTENDU QU'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

ATTENDU QU'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est dûment proposé par : Denis Beaudin

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : la Ville de Grande-Rivière modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :

1. par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe;

2. par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe;

3. par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe;

QUE la Ville de Grande-Rivière informe le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe;

Que la Ville de Grande-Rivière demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduaires mentionnés à l'annexe;

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
Québec

ANNEXE-VILLE DE GRANDE-RIVIÈRE

No du règlement	Dépense révisée*	Emprunt révisé*	Montant de la dépense réelle**	Montant financé**	Appropriation					Soldes résiduaires à annuler*
					Fonds général	Subvention	Promoteurs	Paiement comptant	Autres	
V-677/03-17	2 432 378 $	1 932 378 $	2 432 300 $	1 932 300 $		500 000 $				78 $
V-445/99	358 856 $	358 856 $	353 238 $	176 719 $	51 072 $	125 547 $				182 137 $
V-541/04	9 185 000 $	8 057 500 $	8 905 281 $	1 455 281 $	- $	7 450 000 $				6 602 219 $
V-608/10	14 190 795 $	14 190 795 $	12 807 550 $	12 227 000 $		580 550 $				1 963 795 $
V-689/05-18	78 098 $	78 098 $	78 000 $	78 000 $	- $					98 $
V-695/03-19	58 900 $	58 900 $	58 000 $	58 000 $	- $					900 $
V-696/09-19	353 294 $	353 294 $	353 000 $	353 000 $		- $				294 $
V-703/06-20	22 420 $	22 420 $	22 000 $	22 000 $	- $					420 $

* Donnée disponible sur la liste des soldes à financer dans STEFE

** Si le montant de l'emprunt qui a été financé de façon permanente est **supérieur** au montant de la dépense réelle, la municipalité ne peut réduire le montant de la dépense et de l'emprunt en deçà du montant de l'emprunt financé de façon permanente.

Total des soldes résiduaires à annuler 8 749 941 $

Commentaires:

2021-03-08 **050.03-21** **RESCINDER LA RÉSOLUTION 035.02-21 (PSL — COOP L'ASTER — PART DE LA VILLE POUR L'ANNÉE 2020)**

Il est dûment proposé par : Léopold Briand

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : La résolution portant le numéro **035.02-21** soit rescindée et remplacée par la résolution numéro 051.03-21.

Le conseiller Denis Beaudin déclare être en situation de conflit d'intérêts dans la question concernée puisqu'il occupe le poste de président au sein de cet organisme et divulgue donc cette situation qui est consignée au procès-verbal, puis s'abstient de délibérer et de voter sur cette question.

051.03-21 **PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER — COOPÉRATIVE D'HABITATION L'ASTER DE GRANDE-RIVIÈRE — PART DE LA VILLE POUR L'ANNÉE 2020**

Il est dûment proposé par : Gaston Leblanc

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le conseil municipal accepte de verser la somme de 1 295,10 $ à la Coopérative d'habitation l'Aster de Grande-Rivière, représentant la part de la Ville (10%) en supplément au loyer pour l'année 2020.

Le conseiller Denis Beaudin déclare être en situation de conflit d'intérêts dans la question concernée puisqu'il occupe le poste de président au sein de cet organisme et divulgue donc cette situation qui est consignée au procès-verbal, puis s'abstient de délibérer et de voter sur cette question.

DIRECTEUR DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

052.03-21 **FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC — DEMANDE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE**

Il est dûment proposé par : Lucie Nicolas

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le conseil municipal autorise monsieur Philippe Moreau, directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, à formuler une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la Fête nationale du Québec 2021, sous le thème *Vivre le Québec – Tissé serré*.

053.03-21 **25E PRIX EXCÉLAN LOISIR ET SPORT — RESPONSABLE**

Il est dûment proposé par : Valérie Langelier
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

2021-03-08 QUE : Le conseiller **Denis Beaudin** soit nommé responsable du dossier des Prix ExcÉlan loisir et sport, événement régional coordonné par l'Unité Régionale Loisir et Sport de la Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine (URLS GÎM);

QU' : Il soit autorisé à faire la présentation d'une candidature comme lauréat(e) à cet événement (bénévole, animateur, entraîneur, officiel, club, organisme, athlète, étoile montante en loisir, événement ou commanditaire).

DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE

054.03-21 **ENGAGEMENT D'UN POMPIER VOLONTAIRE**

Il est dûment proposé par : Gaston Leblanc
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le conseil municipal procède à l'engagement de **monsieur Julien Couture** en tant que pompier à temps partiel pour la Ville de Grande-Rivière, tel que recommandé par le directeur du Service de sécurité incendie.

055.03-21 **ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020 — SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE GRANDE-RIVIÈRE**

Il est dûment proposé par : Lucie Nicolas
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le conseil municipal adopte le rapport d'activités 2020 du service de sécurité incendie de Grande-Rivière préparé et déposé par Monsieur Luc Lebreux, directeur.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

056.03-21 **ACHAT DE COMPTEURS D'EAU – OCTROI DE CONTRAT DE FOURNITURE**

ATTENDU QUE dans le cadre de la Stratégie de l'Eau potable du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et conformément à la résolution numéro 034.02-21, la Ville de Grande-Rivière s'est engagée à atteindre ses objectifs d'installation de compteurs d'eau à un nombre défini d'utilisateurs résidentiels et non résidentiels, au plus tard, le 31 mars 2023;

ATTENDU QUE la Ville de Grande-Rivière a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès des principaux fournisseurs de ce type d'équipements;

ATTENDU QUE les critères de sélection du type d'équipement devaient tenir compte, entre autres, de sa qualité, de son prix, de son coût d'installation et du type de système de communication à distance pour la lecture des données;

ATTENDU QUE quatre (4) fournisseurs ont répondu à l'appel d'offres de la municipalité avant la date d'échéance du 8 mars 2021 et que le résultat est le suivant :

Fournisseur	Nombre de compteurs d'eau (avec quincaillerie et système de lecture à distance)	Prix
Les Compteurs Lecompte (2 propositions)	70 60	37 870,24 $ 37 056,21 $
Les Compteurs d'eau du Québec	60	27 499,72 $
Huot	70	27 733,59 $
Endress & Hauser	10 (7 gpm) + 30 (13 gpm)	38 322,66 $

2021-03-08 **EN CONSÉQUENCE**,

Il est dûment proposé par : Valérie Langelier

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : la Ville de Grande-Rivière octroie, de gré à gré, le contrat de fourniture de 70 compteurs d'eau de marque Kamstrup, incluant le système de lecture de données à distance et la quincaillerie (référence : Soumission 1132630), à la compagnie Réal Huot inc. pour un montant de 27 733,59 $ (taxes en sus);

QUE : Cette dépense soit inscrite à la planification triennale en immobilisations de la municipalité pour l'année 2021.

057.03-21 VENTE D'UN TERRAIN (# DE LOT 5 649 746) — RUE DU PARC

ATTENDU QUE, le 9 février 2021, la propriétaire du lot 5 649 741 (Mme Suzanne Huard) a manifesté, par lettre, son intérêt d'acheter le lot 5 649 746;

ATTENDU QUE le lot 5 649 746 est contigu à la propriété de la demanderesse et comble son besoin superficiaire pour permettre la construction d'un bâtiment accessoire;

ATTENDU QUE la Ville de Grande-Rivière a établi la valeur marchande de ce lot à 9,04$/$m^2$ pour ce secteur;

POUR CES RAISONS,

Il est dûment proposé par : Léopold Briand

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le conseil autorise son directeur général à présenter une offre de vente à la demanderesse au montant de 6002,50 $ incluant les frais d'arpentage

QUE : Les frais notariés soient à la charge de l'acheteur.

QUE : Le directeur général et le maire soient mandatés à signer, pour et au nom de la Ville de Grande-Rivière, tout document relatif à cette transaction chez le notaire;

058.03-21 **« ESPLANADE DE L'ÉGLISE » — PLAN D'ARCHITECTURE — DEMANDE DE SOUMISSION**

Il est dûment proposé par : Lucie Nicolas

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le conseil municipal mandate son directeur général à procéder à une demande de soumission sur invitation pour la confection d'un plan architectural dans le cadre du projet « Esplanade de l'église »

2021-03-08 **059.03-21** **PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA VILLE AU PROJET – *MA HALTE, MON HISTOIRE ?***

Il est dûment proposé par : Valérie Langelier

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : La Ville accepte de participer financièrement pour un montant de 2000$ dans le cadre du projet « *Ma halte mon histoire?* » coordonné par la Maison de la Culture de Grande-Rivière.

060.03-21 **MÉRINOV – PROJET HUB INNOVATION HALIEUTIQUE SUBVENTION POUR DROITS SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES**

ATTENDU QUE l'entente de cession en emphytéose des lots du MAPAQ à MÉRINOV dans le cadre du projet Hub Innovation Halieutique prévoit des droits sur les mutations immobilières estimés à 87 087 $ payables à la Ville de Grande-Rivière par l'organisme;

ATTENDU QUE cette dépense n'était pas prévue au montage financier initial du projet, mais que des modifications apportées au Code civil du Québec concernant l'interprétation de l'emphytéose la rendent exigible;

ATTENDU QUE ce type de dépense n'est pas admissible aux programmes d'aide financière gouvernementaux;

ATTENDU QUE le projet Hub Innovation Halieutique se veut un projet de développement majeur pour la Ville de Grande-Rivière et qu'il est permis à une municipalité d'intervenir financièrement et/ou d'offrir des conditions favorables à sa réalisation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est dûment proposé par : Denis Beaudin

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Dans le cadre d'une entente à intervenir avec MÉRINOV, la Ville de Grande-Rivière accorde, à l'organisme, une aide financière correspondant à 50% des coûts de droits sur les mutations immobilières, ainsi que la possibilité de répartir le paiement du résiduel de cette somme due sur une période de 5 ans et ce, sans intérêt;

QUE : Le directeur général soit mandaté à intégrer les termes de cette bonification d'aide financière à l'entente à intervenir avec MÉRINOV dans laquelle des crédits régressifs de taxes foncières sur une période de 5 ans avaient déjà été consentis. (Réf. : résolution 172.07-18 et lettre du 16 décembre 2020 intitulée Projet Hub Innovation Halieutique – Participation financière);

QUE : Le directeur général et le maire de la Ville de Grande-Rivière soient autorisés à signer ladite entente concernant les aides financières apportées au projet Hub Innovation Halieutique de MÉRINOV.

2021-03-08 **061.03-21** **ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ) — ADHÉSIONS (2021-2022)**

Il est dûment proposé par : Gaston Leblanc

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le conseil municipal accepte l'adhésion du directeur général et de la greffière à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) pour l'année 2021-2022 au montant de 1108,59 $ taxes incluses.

062.03-21 **MEMBERSHIP DE L'URLS GÎM — ADHÉSIONS (2021-2022)**

Il est dûment proposé par : Léopold Briand

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : La Ville de Grande-Rivière renouvelle son adhésion au membership de l'Unité régionale loisir et sport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (URLS GÎM) et qu'elle engage à cet effet une somme de deux cent trente-six dollars (236$), représentant le coût de la cotisation 2021-2022;

QUE : Messieurs Philippe Moreau ET Denis Beaudin soient délégués pour la représenter à l'assemblée générale de l'URLS GÎM.

063.03-21 **DEMANDES DE DONS/COMMANDITES**

Il est dûment proposé par : Gaston Leblanc

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Suite aux demandes de dons et/ou commandites reçues des organismes ci-après identifiés, le conseil municipal accepte de verser les montants suivants, totalisant la somme de 726 $:

Randonnée Simon Gosselin .....200 $
1G2P Projet Vélo pour Opération Enfants Soleil.....100 $
Galas Méritas École des pêches et de l'aquaculture du Québec.....250 $
Un lendemain pour notre église .....176 $

URBANISME

---------- **AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE U-006/03-19**

Cet item est reporté à une séance ultérieure

---------- **ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO U-016/03-21 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE U-006/03-19 (BÂTIMENTS ACCESSOIRES RÉSIDENTIELS)**

Cet item est reporté à une séance ultérieure

INFORMATIONS AU CONSEIL ET CORRESPONDANCE

Monsieur le Maire fait part des informations et des correspondances pertinentes.

064.03-21 NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT (MARS 2021 À NOVEMBRE 2021)

2021-03-08 Il est dûment proposé par : Lucie Nicolas
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le conseiller **Gaston Leblanc** soit nommé « Maire suppléant » pour une période de huit (8) mois, soit du 08 mars 2021 au 15 novembre 2021;

QUE : Le Maire **ou** le maire suppléant **et** le trésorier **ou** le directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville, les effets bancaires ou autres.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire annonce la période de questions mise à la disposition des citoyens.

TOUR DE TABLE DES CONSEILLERS

Monsieur le maire offre aux conseillers présents de prendre la parole et chacun s'exprime à tour de rôle.

065.03-21 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est dûment proposé par : Gaston Leblanc
et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE : L'ordre du jour étant épuisé, la séance soit levée.

Le Maire approuve toutes les résolutions contenues dans le présent procès-verbal.

Gino Cyr, Maire	Marilyn Morin, Greffière